



Taxation des œuvres d'art : le bras de fer



Vente de tableaux à Drouot. L'amendement désavoué par le chef de l'état et le premier ministre prévoyait d'intégrer dans l'assiette de l'ISF les œuvres d'art valant plus de de 50 000 euros. CLAUZES/MAXPPP

François Hollande et Jean-Marc Ayrault sont contre leur inclusion dans l'assiette de l'ISF.

SOPHIE HUET

ASSEMBLÉE Le débat sur la taxation des œuvres d'art est-il mort-né ? Le chef de l'État, François Hollande et le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, ont fait savoir jeudi après-midi qu'ils étaient hostiles à l'inclusion des œuvres d'art dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune. Le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, qui avait soutenu une disposition assez proche présentée en 1998 par Didier Migaud, l'actuel premier président de la Cour des comptes, a souligné les « difficultés techniques » de cette mesure.

Ce désaveu public, au plus haut sommet de l'État, est un coup dur pour le rapporteur général du budget, Christian Eckert, qui a fait adopter mercredi, en commission des finances, un amendement prévoyant l'intégration dans l'assiette de l'ISF des œuvres d'art à partir de 50 000 euros. Sa proposition initiale était même d'inclure les œuvres d'art de plus de 5 000 euros ! L'amendement Eckert a été adopté à main levée par une majorité de voix de gauche, mais aussi par quelques députés UMP, dont Marc Le Fur, auteur d'un amendement similaire, repoussé dans l'Hémicycle en 2011.

Cet amendement n'en sera pas moins débattu en séance publique lors de l'examen du projet de budget 2013, qui débute mardi prochain à l'Assemblée. Mais on sait qu'il n'a plus aucune chance d'être adopté, puisque la question divise autant la gauche que la droite. Le débat est ancien : les œuvres d'art sont exonérées d'ISF depuis sa création en 1982, mais des tentatives sont régulièrement menées, en vain, pour les intégrer dans cet impôt.

La veille du vote de l'amendement Eckert, la ministre de la Culture, Aurélie Fil-

lippet, avait reçu les rapporteurs spéciaux rue de Valois, et annoncé qu'elle se battra « jusqu'à la dernière goutte de son sang » contre la taxation des œuvres d'art. La ministre est revenue à la charge jeudi, en indiquant, rapportait le site Internet des Échos, que l'Élysée et Matignon étaient « sur la même ligne » qu'elle. Aurélie Filippet s'est réjouie du respect de cette « exception culturelle ». Le ministre de l'Emploi, Michel Sapin, avait aussi jugé cette mesure « extrêmement dommageable » et susceptible de faire fuir « vers l'extérieur une bonne partie du patrimoine français ». Avant l'annonce de la position défavorable de l'exécutif, Christian Eckert avait confié au Figaro : « Je me battrais jusqu'au bout, même contre l'avis du gouvernement. » Conscient que cet amendement aurait rapporté « moins de 100 millions d'euros » le rapporteur du budget juge que cette mesure avait valeur de « symbole » les œuvres d'art étant, selon lui, « des valeurs refuge ou des valeurs spéculatives ».

Les socialistes partagés

Au sein du groupe PS, les avis sont très partagés. Selon le patron des députés PS, Bruno Le Roux, « cet amendement ne me choque pas. Mais j'essaie d'en mesurer les conséquences réelles avant de me prononcer. » Membre de l'aile gauche du PS, Razzy Hammadi (Seine-Saint-Denis) est décidé à « soutenir cet amendement équilibré » préférant « la solidarité fiscale à une France musée ». Eva Sas (Essonne), vice-présidente Verte de la commission des finances, se dit « très satisfaite de l'élargissement de l'ISF aux œuvres d'art ». Pascal Popelin (PS, Seine-Saint-Denis) est « plutôt pour » afin que « tout le monde contribue à l'effort fiscal en fonction de ses moyens ». À l'inverse, Christophe Carache (PS, Paris) se dit « plutôt contre » au motif que l'exonération des œuvres d'art « favorise leur acquisition ». Hostile également, Pierre-Alain Muet, rapporteur spécial du budget de la Culture. Quant au député radical de gauche Alain Tourret, qui préside l'association Peindre en Normandie, il est décidé à se battre contre la taxation des œuvres d'art « dont la valeur varie de un à dix, ce qui rend impossible de retenir une estimation ». ■

La redevance télé étendue

UNE DOUBLE redevance ?

La contribution à l'audiovisuel public, la redevance télé, pourrait être prochainement étendue aux résidences secondaires. Le président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée, le socialiste Patrick Bloche, a déposé un amendement en ce sens qui sera examiné lundi par la commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget 2013.

L'amendement précise toutefois que la redevance pour les résidences secondaires sera réduite de moitié par rapport à celle payée pour les résidences principales. Le député de Paris estime que cette mesure rapportera 164 millions d'euros pour l'audiovisuel public en 2013 avec une redevance de 64 euros pour les résidences secondaires en 2013 en métropole et de 41 euros dans les départements d'outre-mer. Le projet de budget 2013 prévoit d'augmenter la redevance de 2 euros pour la résidence principale pour la porter, après indexation, à 129 euros en France métropolitaine et à 83 euros dans les départements d'outre-mer.

Inquiétude et colère sur le front du marché de l'art

**BÉATRICE DE ROCHEBOUËT
ET VALÉRIE SASPORTAS**

« TALIBANS de la culture française », « fossoyeurs du patrimoine »... : les mots ne sont pas assez forts chez les acteurs du marché de l'art depuis le vote en commission des finances de l'Assemblée d'un amendement PS pour inclure les œuvres d'art de plus de 50 000 euros dans le calcul de l'ISF.

« C'est le coup de grâce avant la Fiac ! », lance Philippe Dian, avocat d'affaires, gros collectionneur impliqué dans l'achat d'œuvres pour Beaubourg. « L'art français a besoin qu'on l'aide et pas qu'on l'assassine pour exister sur le marché international. Pourquoi notre pays est-il toujours à contre-courant ? »

Si elle est votée, « cette loi va inciter les galeries à se délocaliser et les Français à être dans l'illégalité. Personne n'est jamais devenu un super-riche en achetant de l'art », s'emporte de son côté Emmanuel Perrotin, galeriste parisien qui vient d'annoncer, après Hongkong, l'ouverture d'un nouvel espace à New York. « Ils ont l'impression qu'ils vont taxer les riches. Or, tout le monde est concerné. Ce n'est pas une question de droite ou de gauche », tempête aussi Jean-Pierre Osenat, président du Syndicat national des maisons de ventes volontaires (Symev) pour qui ceux qui soutiennent cette mesure « ne se rendent pas compte. Bien souvent, les gens ne connaissent pas la valeur de ce qu'ils possèdent. Quand ils entendent œuvre d'art, ils pensent Picasso. Or, ce peut être un meuble, un chandelier, un bijou de famille ». Et si l'amendement est finalement retenu, ajoute-t-il, « les Français vont être les dindons de la farce ».

En outre, « comment identifier dans l'intimité des maisons, des œuvres d'art,

dont la cote est par nature volatile, sans recourir aux plus basses méthodes de l'inquisition, de la dénonciation et de l'arbitraire ? », interroge Aymeric Rouillac, commissaire-priseur à Vendôme. « On va assécher le marché de l'art, déclare Rémij Béguin, directeur général de Patrim One Assurances. Les gens ne voudront plus acheter d'œuvres en France. Ce qui privera l'État de taxes. »

Est-ce la disparition annoncée des mécènes ? « Cette mesure psychologique très forte va freiner considérablement les ardeurs des collectionneurs dans le prêt de leurs œuvres », affirme Francis Briest, coprésident d'Artcurial. Et Aymeric Rouillac de rappeler cet exemple : « Après une grande exposition au



« Bien souvent, les gens ne connaissent pas la valeur de ce qu'ils possèdent »

JEAN-PIERRE OSENAT,
PRÉSIDENT DU SYMEV

Musée d'art moderne de Paris, dans les années 1990, tous les prêteurs privés ont fait l'objet d'un contrôle fiscal. Ce musée ne s'est toujours pas remis de cette expérience. »

« Cette mesure est inapplicable, martèle Emmanuel Perrotin, qui ironise : Si les salles de ventes veulent gagner de l'argent, elles n'ont plus qu'à faire des évaluations pour les impôts ! » Au final, « Cela va semer une ambiguïté totale entre le prix d'assurance déclaré, souvent gonflé car il tient compte des risques inhérents au transport et à la conservation, et le prix marchand réel d'une œuvre, affirme Francis Briest. On peut craindre un effet boomerang sur tous les intervenants du marché, provoquant de nombreux licenciements. » ■